

DECISION N° 120 - 2024

Portant validation d'un devis de la société B2E pour la réalisation d'un plan d'étalement suite à la mise en œuvre d'une procédure de travaux d'office

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240418-120-2024-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu l'arrêté n°TO-2024-01 du 5 avril 2024 ;

Considérant l'urgence à intervenir et la nécessité de faire appel à un bureau d'études spécialisé dans l'étude des problèmes structurels des immeubles ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société B2E pour la réalisation d'un plan d'étalement et le contrôle de l'étalement réalisé d'un montant de 4 420 € HT.

A Bernay, le 18/04/2024

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 18/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

